



**UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS  
C.G.T.- FORCE OUVRIÈRE de la MANCHE**

56 rue de La Bucaille 50100 Cherbourg  
☎ 02.33.53.03.72 📠 02.33.93.02.79 [fo50@orange.fr](mailto:fo50@orange.fr)  
<http://50.force-ouvriere.org>

**Résolution**

Lors de sa réunion du 4 septembre 2017 la commission administrative de l'UD FO de la Manche a procédé à l'examen de la situation suite à la publication des 5 ordonnances de modification du droit du travail.

La CA se félicite de l'opposition qui sera notifiée par FO à la CNNC ou au conseil supérieur de la prud'homie.

Si historiquement nous avons toujours préféré le syndicat et ses délégués aux instances élues de représentation du personnel, force est de constater que la fusion décidée entre DP, CE et CHS-CT ne vise qu'à affaiblir la défense des salariés. Non seulement "ce n'est pas notre demande" FO, mais c'est contraire à nos positions et à nos intérêts, d'autant que ce « comité social et économique » pourrait avoir le droit de négocier à la place des organisations syndicales.

Malgré tous les efforts de notre confédération FO, il n'a pas été possible de convaincre le gouvernement, et globalement les ordonnances sont favorables au patronat et au détriment des droits des salariés : le nombre et la gravité des mesures figurant dans la colonne « négatif » surpassent de loin la maigreur de ce qui figure dans les colonnes « positif » et « ce qui a été évité ».

En outre, dans la continuité de la loi El Khomri, la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche gagne du terrain.

Au vu des messages « rassurants » entendus tous les jours sur les ondes depuis les élections, des interrogations sur le positionnement de la Confédération sont montées dans les syndicats et parmi les militants et adhérents qui, en " grognards fidèles", ont bataillé tous ces dernières années contre tous les projets de régression et en particulier en 2016 contre la loi Travail. En effet, tant la forme (ordonnances sans débat parlementaire) que le fond ne peuvent conduire les syndicalistes qu'à contester le résultat.

La CA constate donc qu'aucun élément ne permet d'expliquer ou de justifier que notre organisation ne conteste pas celles-ci avec les moyens syndicaux habituels. Au surplus, sur le terrain des militants du quotidien face aux patrons, la dynamique de la poursuite d'une unité d'action avec la CGT est de loin préférée à l'assimilation à la CFDT.

Elle rappelle la résolution générale du 38<sup>ème</sup> congrès de l'UD du 3 mai 2017, rappel de celui de 2014 :

*« Le congrès constate que l'inversion de la hiérarchie des normes a été initiée de longue date pour anéantir la liberté de négociation collective, pendant de la liberté de revendication et d'organisation. En effet, quand l'accord de niveau inférieur peut être dérogatoire, il le devient presque toujours. La classe ouvrière est désolidarisée et affaiblie ; le rapport de force devient défavorable. »*

A ces ordonnances s'ajoute l'arnaque de la baisse des cotisations sociales constituant notre salaire différé, et d'une augmentation de l'impôt CSG qui va dans les caisses de l'Etat. Cela impacte financièrement les fonctionnaires et les retraités, et dépossède un peu plus les salariés de leur Sécurité sociale.

L'annonce de la remise en cause de milliers de contrats aidés, notamment des non-renouvellements à quelques jours de la rentrée scolaire, est ahurissant : non seulement des écoles, des communes et des familles vont être en difficulté, mais de plus les salariés concernés sont dans la détresse en voyant l'emploi tant attendu être supprimé.

L'ensemble de ces décisions du nouveau pouvoir se place bien dans la poursuite des politiques d'austérité qui consistent à prendre aux salariés pour alimenter les profits croissants et toujours à la hausse malgré les « crises », et les cadeaux divers aux plus riches. Politique d'austérité que FO ne cesse de combattre depuis des années comme antisociale, antiéconomique et antidémocratique.

La CA de l'UD de la Manche considère donc qu'elle doit continuer à organiser la défense des salariés, et par conséquent se saisir de l'opportunité de la journée d'action du 12 septembre pour faire connaître son opposition à ces décisions.

L'UD FO de la Manche appelle donc les syndicats, militants et adhérents FO, et tous les salariés actifs, chômeurs et retraités, à participer aux manifestations.

*Adoptée à l'unanimité*  
Cherbourg le 4 septembre 2017